

EQUIVALENCES DE NIVEAUX

Pour les compétiteurs sous licences FCI à l'étranger ou DDI les niveaux d'équivalence pour la prise d'une licence CNEAC sont les suivantes : Date d'application à partir du 01-05-2025.

Précision : C'est le niveau du chien qui est pris en compte et non le niveau du conducteur.

1. Cas de compétiteurs sous Licence FCI dans le pays d'origine :

Le compétiteur concourrait dans un pays avec une licence d'une fédération membre de la FCI. La CNEAC reconnaît le niveau FCI en CNEAC.

Niveau 0 : Débutant

Niveau 1 : Novice

Niveau 2 : Intermédiaire

Niveau 3 : Avancé

Par exemple : Si le compétiteur était niveau 2 en HTM et 3 en FS dans son pays il est intégré en intermédiaire FS et avancé HTM.

Nb : Cas du compétiteur sous licence FCI ayant concouru en CNEAC sous licence étrangère :

Le compétiteur a concouru en France, en CNEAC, tout en étant licencié à l'étranger sous FCI mais décide de prendre une licence en CNEAC.

Le compétiteur garde les pointages et historiques de ses compétitions CNEAC.

2. Cas de compétiteurs DDI voulant s'inscrire en CNEAC :

Etant donné que le changement de niveau en DDI est trop différent de celui en CNEAC (3 pointages en CNEAC, 2 en DDI), il n'y a pas d'équivalence.